

Débat public Technocentre

Impacts sur l'environnement et la santé publique

Question n° 2-104

AndreHatz

5 décembre 2024 à 21:37 • Modifié

Étiquetage des métaux, mention "Métal d'origine TFA recyclé made in Fessenheim"

Description

Bonjour,

Notre alimentation doit faire l'objet d'un étiquetage de traçabilité, lequel indique l'origine du produit, les allergies éventuelles etc...

Les vins doivent faire l'objet d'un étiquetage...

Les jouets des enfants doivent eux aussi respecter certaines règles d'étiquetage obligatoire, pour la sécurité des utilisateurs.

Porté par le Gouvernement, l'affichage environnemental ou écobalyse sur les vêtements est en cours de développement. Cet affichage prendra en compte : les émissions des GES, les atteintes à la biodiversité, la consommation d'eau et d'autres ressources naturelles, la durabilité, les effets des pollutions des milieux et des environnements, et donnera des informations sur le mode de production...

Alors, s'agissant de métaux "recyclés" dont l'origine se situait en milieu radioactif, un tel étiquetage s'avèrerait bien évidemment INDISPENSABLE !

Prétendre que ces métaux seraient "conventionnels" est un leurre. La moindre des choses serait que les consommateurs soient informés de leur origine. Par exemple "métal d'origine TFA recyclé made in Fessenheim".

Que prévoit EDF ?

Question mise en ligne le 6 décembre

Réponse officielle

EDF • 16 décembre 2024 à 18:12

Bonjour,

Une fois sortis de l'installation, le respect des critères du code de la santé publique garantit que les lingots produits par le Technocentre pourront être utilisés sans contrainte

particulière. L'utilisation des métaux issus du Technocentre ne générera pas de risques particuliers par rapport à l'usage d'autres métaux.

Ce seront des matériaux conventionnels, au même titre que tout autre métal.

Les pratiques et réglementations en vigueur dans l'industrie métallurgique ne prévoient pas ce type de traçabilité qui serait difficile à mettre en œuvre, pénalisante et de faible intérêt. De fait, ce qui est important dans le métal ce sont ses qualités et caractéristiques, non son origine.

Les lingots expédiés depuis le Technocentre, conformément à la réglementation, ne nécessiteront aucun étiquetage particulier par rapport aux pratiques en cours dans le domaine de l'industrie métallurgique.

Cordialement

Discussions

2 commentaires

- [AndreHatz](#) • Janvier 2025 • Édité le

EDF qualifie les métaux qui seraient issus du Technocentre de "CONVENTIONNELS", donc qui découlent d'une convention.

Et c'est bien là le problème : ce ne seront pas des métaux "AUTHENTIQUES" ou "COURANTS" ou "TRADITIONNELS".

La véritable différence est que potentiellement ils sont encore chargés de radioactivité (certes, à faibles doses).

C'est la raison pour laquelle un ÉTIQUETAGE SPÉCIFIQUE est à envisager, d'autant que PAR CONVENTION IL DOIVENT COMPORTER UN NUMÉRO DE LOT.

Donc, je repose ma question et j'attends une réponse.

- [AndreHatz](#) • 7 février 2025

Et ajoutons que le Ministère a déclaré (le 17/10, lors du webinaire) que la maîtrise de la traçabilité doit être apportée lors de la première utilisation... ce qu'EDF n'a pas entendu ?